

Les pièces justificatives nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire

Ça y est, vous avez enfin choisi la banque qui correspond le mieux à vos attentes en tant qu'association. Mais hélas, ça ne s'arrête pas là. En effet, pour finaliser l'ouverture de votre compte, vous devez fournir un minimum de documents. Mais pas de panique ! La MRES vous donne un avant-goût de ce qui peut vous être demandé en tant qu'association de proximité. Voici un exemple des documents nécessaires à l'ouverture d'un compte courant à La Banque Postale.

Liste des pièces justificatives

Justificatif d'activité

- ET**
- ✓ Copie des statuts à jour (datés et signés par le Président)
 - ✓ Copie de l'insertion légale au Journal Officiel ou n° RNA

Justificatif des pouvoirs

- ✓ Copie de l'extrait du procès verbal de la dernière Assemblée Générale décidant l'ouverture du compte et désignant les personnes habilitées à faire fonctionner le compte (daté et signé par le Président)

Justificatif d'identité des personnes habilitées à faire fonctionner le compte

Apporter l'**original** de l'une des pièces suivantes (en cours de validité) :

* Si la personne est de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE ou assimilé :

- OU**
- ✓ Carte nationale d'identité
 - ✓ Passeport
 - ✓ Carte de résident, carte de séjour Communauté Européenne ou carte de séjour Espace Économique Européen

* Si la personne est de nationalité étrangère (Hors UE) :

- OU**
- ✓ Passeport délivré par une autorité officielle du pays d'origine
 - ✓ Carte de résident
 - ✓ Certificat de résidence Algérien
 - ✓ Carte de séjour temporaire, OU passeport sur lequel les autorités françaises ont collé la vignette sécurisée « Carte de Séjour Temporaire » ou « CST »
 - ✓ Récépissé de demande de renouvellement de carte de séjour accompagné obligatoirement de l'ancienne carte de séjour du titulaire

Justificatif d'adresse du siège social

Apporter l'**original** de l'une des pièces suivantes :

- OU**
- ✓ Facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de 6 mois, ou échéancier de l'année en cours ou attestation téléchargée de titulaire de contrat établie par le fournisseur, de moins de 3 mois
 - ✓ Facture téléphonique fixe ou mobile de moins de 3 mois
 - ✓ Facture d'abonnement Internet et/ou forfait multimédia de moins de 3 mois
 - ✓ Bail commercial notarié ou visé par une agence immobilière ou quittance de loyer visée par une régie de moins de 3 ans
 - ✓ Contrat de domiciliation conclu avec Société de domiciliation ou Centre d'Affaire (hors location d'adresse seule)
 - ✓ Dernier avis de Taxe Foncière

* Pour une association hébergée dans un bâtiment public :

- ✓ Attestation d'hébergement (datée et signée par l'hébergeur, et comportant l'adresse et la raison sociale de la société ou le libellé de l'association)

* Pour une association hébergée chez un particulier :

- ✓ Justificatif d'identité de l'hébergeur
- ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeur
- ✓ Attestation d'hébergement

* Pour une association hébergée par une SCI :

- ✓ Attestation d'hébergement (datée et signée par l'hébergeur, et comportant l'adresse et la raison de la société ou le libellé de la SCI)
- ✓ Original de l'extrait K BIS, de moins de 3 mois, de la SCI
- ✓ Une preuve de propriété au nom de la SCI comportant l'adresse complète du site d'hébergement (taxe foncière ou autre)

Demande de procuration sur le compte courant

- ✓ Original de la pièce d'identité du(des) mandataire(s) en cours de validité. Un carton de signature sera complété et signé par le mandataire.



Contact PIVA + à la MRES :
n.carlier@mres-asso.org

La MRES fait partie des PIVA +, le réseau des lieux d'information et d'accompagnement à la vie associative en Hauts de France, un collectif riche de ses différences pour mieux accompagner la vie associative locale.

Les missions de base sont communes à tous. Elles portent essentiellement sur le projet associatif et sur la vie quotidienne de l'association (gouvernance, gestion administrative et financière) :

- Accueillir toute association ou porteur d'un projet associatif qui en exprime le besoin ;
- Informer sur le cadre juridique à prendre en compte, les ressources disponibles selon la demande ;
- Orienter vers les structures ou les réseaux compétents (associatifs, publics ou privés).

Retrouvez les coordonnées des PIVA Hauts-de-France : <https://piva-hdf.fr/>



Partage du document selon les conditions
de la Licence Créative Commons

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
5 Rue Jules de Vicq, 59800 Lille · 03.20.52.12.02
mres@mres-asso.org · www.mres-asso.org